

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 septembre 2023

---

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2023 À 2027 - (N° 1675)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 116

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

I. – À la sixième ligne de la troisième colonne du tableau de l’alinéa 59, substituer au nombre :

« -5,4 »,

le nombre :

« -5,2 ».

II. – En conséquence, à la deuxième ligne de la troisième colonne du tableau de l’alinéa 197, substituer au nombre :

« 25,8 »,

le nombre :

« 25,9 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement corrige une erreur matérielle dans le tableau des dépenses/recettes et solde des administrations de sécurité sociale en points de PIB en comptabilité nationale et dans le tableau de décomposition structurelle par sous-secteur 2022-2027.